

DEUX ORGUES DE JEAN-FRANÇOIS POSSELIUS

par B. LHOIST-COLMAN et R. FORGEUR

Parmi les facteurs d'orgues allemands qui fournirent des orgues dans la Belgique orientale, ceux de la famille Posseliüs jouèrent un rôle assez en vue. Originaires de Thuringe ou de Hildesheim (ville ou principauté ?) quelques membres de cette famille firent carrière dans la région de Hoogstraeten (1). Un d'entre eux, Jean-François, résida quelque temps à Liège. Il pourrait bien être allemand car il ne manque jamais de surmonter le u de son nom de famille d'un accent pour indiquer la prononciation ous.

Il y a-t-il un rapport de parenté entre ce Jean-François Posselius et le facteur d'orgues Martin Posseliüs, originaire de Thuringe et décédé à Hoogstraten en 1646 ? C'est probable mais je n'ai pu l'établir au travers des archives liégeoises. Naissance, mariage et décès de Jean-François Posselius sont absents des registres paroissiaux de la ville (2). Pas davantage de trace d'un contrat de mariage ou d'un testament (3). Mais, en 1685 (4), 1693 et 1696 (5), paroissien de Saint-Remy, il fait baptiser, à

- (1) **T.J. GERRITS, Orgelbouwer Martin Posselius** (†1646) dans *Taxandria*, N.R. 36 (1964) 205-226, donne une généalogie de la famille jusqu'à 1670 environ : Jean-François n'y apparaît pas. Le docteur Von Jan, archiviste de la ville de Hildesheim n'a pas trouvé trace de Jean-François. Je le remercie pour les recherches qu'il a bien voulu entreprendre à ma demande.
- (2) Dans les registres de naissance, on ne rencontre, pour le XVII^{me} siècle, qu'un « Posselius » : il est baptisé à l'église Saint-Remacle au Pont, le 2 juin 1644 — il s'agit de Jean, fils de Laurent **Possailien** (sic). Le nom de la mère n'est pas donné. Le parrain est Gilles Wilre, la marraine Catherine Dieudonné Orban (AEL, **Registres paroissiaux Liège**, 238, à la date).
- (3) AEL, **Fonds des échevins. Convenances et testaments**. En outre, la capitulation de 1689, pour la paroisse Saint-Remy, qui aurait pu nous renseigner utilement, fait défaut.
- (4) La **Table** des registres paroissiaux signale, à la date du 18 mai 1685, le baptême de Catherine-Caroline **Posselius**, fille de Jean-François et de Jeanne de Viller (n° 8, p. 1021). On ne trouve rien à cette date dans le registre correspondant, pas davantage en 1695 (**Reg. par.**, 19 et 22). Toutes les recherches faites dans les trois autres paroisses où l'on procédait aux baptêmes se sont soldées par un échec.
- (5) Le 22 avril 1693 est baptisée Thérèse-Françoise **Possilius**. Le parrain est Gilles Grégoire, prêtre, la marraine Jeanne-Thérèse Lombrée (**Reg. par.**, 22). Le 18 août 1696, Marie-Cécile **Poscelius** est portée sur les mêmes fonts. Jean Vandor est parrain, Maria Woos, marraine (**Reg. par.**, 23).

Notre-Dame aux Fonts, trois enfants qu'il a de sa femme, Jeanne Deville, alias De Viller. Celle-ci est très probablement d'origine liégeoise (6).

Notre Jean-François serait-il le même homme que le « Jean Posseliüs, de Hildesheim, d'Hoogstraeten » qui en 1693 restaura l'orgue de Saint-Quentin à Hasselt ? Est-il identique au Jean-François Posseliüs, de Heylissem, chargé de 1701 à 1705 de l'entretien de l'orgue du Grand Béguinage de Louvain ? (8) ; à Jean Corselius, de Heylissem lui aussi, qui en 1698 répara l'orgue de la collégiale de Tirlemont ? (9) à Jean Gosseliüs qui en 1673 aurait restauré St-Quentin à Hasselt ? (10)

Quittons le monde des hypothèses pour aborder celui des réalités. Deux contrats nous donnent quelques précisions sur l'œuvre de notre facteur. Par le premier, il s'engageait à fournir un positif à l'organiste du chapitre de Saint-Paul, pour son usage privé. Ces orgues de maison étant encore plus mal connus que ceux des églises, il nous a paru utile de publier le contrat. Le second concerne la réparation de l'orgue de la collégiale Saint-Denis, endommagé par le bombardement français de 1691. Cet orgue, dont le beau buffet de 1589 subsiste, mérite d'autant plus d'intérêt qu'on peut raisonnablement l'attribuer à Nicolas Niehoff.

Voici, en quelques lignes, l'histoire de cet instrument :

- 1586 Philippe Libermé dessine le modèle du buffet (**exemplar organorum**)(11).
- 1589 Maître Nicolas (très probablement Niehoff) construit l'orgue et l'entretient en 1593, 1595 et 1599 (11) tandis que Philippe Libermé peint les volets : Vie de saint Denis et de ses compagnons.
- (6) Une Jeanne de Viller est baptisée à l'église Sainte-Foi le 12 décembre 1652 (**Reg. par.**, 126). Une autre, à l'église Saint-Adalbert, le 13 septembre 1654 (**Reg. par.**, 80).
- (7) **M.A. VENDE, Oude orgels in België** dans *De Praestant* 5 (1956) 90.
- (8) **J.P. FELIX, L'orgue du Grand Béguinage de Louvain** dans *Bull. Soc. Hist. et Archéol. de Louvain et environs*, 10 (1970) 76.
- (9) **E. HUMBLET** dans *De Praestant*, 14 (1965) 37. Une lettre adressée aux Archives communales de Tirlemont demandant la vérification de la lecture, est restée sans réponse. Cependant l'hypothèse de Mr Humblet paraît hautement probable car le « Jan Corselius ingezetene te Ophey-lissem » est presque certainement Jean Posseliüs auteur de l'orgue de l'abbaye norbertine de Heylissem, transféré en 1773 à Neerlinter où il subsiste. **H. TIMMERMAN, Het orgel te Neerlinter** dans *De Praestant*, 13 (1964) 16-17.
- (10) **J. YERNAUX, Orgues et organistes du pays mosan**, dans *Bull. Soc. Bibliophiles liégeois*, 14 (1937) 47, d'après un texte des Archives communales de Hasselt renseigné par L. Vanderstraeten. Une demande de vérification est restée sans réponse.
- (11) **J. YERNAUX, op. cit.**, p. 53.

- 1615 Philippe de Hurgés le décrit (12) et évalue les tuyaux à 7000 florins.
 1620 Henri Stévant le répare (13).
 1638 André Severin restaure pour 600 florins (14).
 1697 Réparation par Jean-François Possélius pour 400 florins.
 1708 et 1715. Réparation par Philippe II le Picard.
 1717 Travaux problématiques (16).
 1735/7. Claude Barnabé Goyaut répare et entretient (17).
 1787. Robostel le modifie pour 1000 florins (18).
 1797 Le chapitre est supprimé : l'orgue devient bien national, est mis en vente sans succès (19) et reste en place dans l'église devenue paroissiale en 1801 ; il devient propriété de la fabrique ou de la Ville, l'Etat ayant cédé aux fabriques les biens du culte non aliénés.
 1808-1818 Arnould Graindorge le répare pour 363 florins liégeois et le modifie en 1815 pour 1012 florins. Ce travail fut important car Graindorge indique dans son livre de compte « érection de l'orgue ». Le conseil de fabrique plaça en 1816 un chronogramme pour rappeler l'événement et Grégoire (p. 117) attribuera l'orgue à Graindorge.
 1842 Lous Polain (21) fait l'éloge de l'instrument et cite la date d'érection 1589 lui qui, d'habitude, ne parle pas des orgues.
 1866-1867 Merklin et Schütz qui venaient de construire l'orgue de Saint-Barthélemy (l'actuel) modifient fortement celui de Saint-Denis. (22)
 1965 La firme Verschueren, de Tongres, le modifie. (23)

Il est certain que des recherches systématiques dans l'instrument et les archives très riches de Saint-Denis permettraient de compléter, d'amplifier ou même de corriger ce bref historique.

- (12) *Voyage à Liège et à Maastricht*, édition H. MICHELANT, 1872, p. 188.
 (13) J. YERNAUX, *op. cit.*, p. 60.
 (14) J. YERNAUX, *op. cit.*, p. 82-83 : contrat publié en annexe
 (15) J. QUITIN, dans *Bull. Int. archéol. liégeois*, 80 (1967) 22.
 (16) Bibl. Nniv. Liège Ms 1189, p. 110 de l'abbé Thys (19^{me} siècle) qui confond les dates et place le doyen Nuvolara en 1589 ! Erreur reprise par T. GOBERT, t. 2, p. 519, qui, une fois de plus, copie Thys sans le citer.
 (17) *L'Organiste*, t. 1, n° 4, p. 10 par E. DE VOS.
 (18) J. QUITIN, *op. cit.*, p. 26.
 (19) Le facteur d'orgues F.J. Cralle évalua le « G.O. et le P.O. séparés » pour 380 livres, c.-à-d. l'orgue et son Rückpositif. Archives de l'Etat à Liège. F.F. Préfecture, 476.
 (20) YERNAUX, *op. cit.*, p. 108, 109 et 110.
 (21) *Liège pittoresque*, Bruxelles, 1842, p. 184.
 (22) T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, II, 519.
 (23) De Praestant, 15, (1966) 68.

I. UN POSITIF DE JEAN-FRANÇOIS POSSELIUS (1691).

Le 27 janvier 1691, pardevant le notaire Sauveur (24), Jean-François Possélius, facteur d'orgues, et Renier Jénicot le Jeune, organiste de l'église collégiale Saint Paul à Liège signent une convention suivant laquelle : « lesdites parties ont conveunu comme sensuit, scavoir que parmy la somme de trengte pattacons (120 florins brabant) que ludit Jénicot debverat compter audit Possélius, oultre et au desseur de trengte livres de stain d'engleterre, ludit Possélius at promis et soblige de livrer audit Jénicot ens deux mois ou environ de la daete de ceste, un orgue appelé positive avec la guesse (caisse) et souflerie et le clavier à la grande octave (25), quy debverat avoir pour le meslange des jeux la montre de deux pieds de pareille stain que dessus, de mesme que le cromhorne basse et le cromhorne haute meslangée avec le mesme estain, quy debveront estre partagées en deux avec un petit bourdon, un cornet et un nazare de plomb, et une place pour mettre le registre devant, veoir que sil y avoit quelque tuyaux quy ne seroit pas bon ledit Possélius en debverat faire un autre à ses fraix, et le rendre parfait, et lors que ludit orgue serat achevé, il le debverat portez chez ludit Jénicot pour l'esprouver, en tans moins desquels trengtes escus susdits ludit Jénicot en at réellement compte audit Possélius quinses et luy livre lesdites trengte livres de stain, aiant ludit Jenicot promis furnir le reste de laditte somme, quinses jours après que ludit orgue serat rendu parfait...

Viennent ensuite les traditionnelles conditions de garantie. L'acte est passé chez Renier Jenicot le Vieux, qualifié d'honorable, en sa maison située dans la paroisse de Notre-Dame aux Fonts. Il est signé par les deux comparants et les témoins, Marguerite Sarton et Jenicot le Vieux.

II. REPARATION DE L'ORGUE DE LA COLLEGIALE SAINT-DENIS.

L'an mil six cents nonante sept du mois de may le deuxième jour, par devant moy le public notaire sousigné et en présence des témoins embas de cette denommez personnellement constituez les révérends seigneurs Jules de Nuvolara Doyen de l'Eglise Collégiale de St Denys en Liège, et Jean Herman Vanbuel, chanoines de la dite Eglise, signe Exécuteurs testamentaires de feu le Révérend Seigneur Ernest Hierome de Nuvolara (26), vivant doyen de la dite Eglise ; avec eux les Révérends Seigneurs Pier Charles Juste Goffin (27) et Nicolas Jacques, Chantre et Chanoines respectivement de la dite Eglise, deputez à l'effect subescriit, par les Révérends Seigneurs Doyen et Chapitre de la même Eglise comme par reces Capitulaire en daete du 24 aout dernier qui sont cy embas Inséré, et en cette qualité partie faisant tant pour eux que les Révérends sieurs Doyen et Cha-

(24) Protocole conservé aux Archives de l'Etat, à Liège, folio 91.

(25) Sur l'étendue des claviers manuels, voir FI. PEETERS et M.A. VENTE, *L'orgue et la musique d'orgue dans les Pays-Bas et la principauté de Liège, du 16^{me} au 18^{me} siècle*, Anvers, 1971, p. 23.

pitre susdit, d'une, et francois Posselius facteur d'orgues, d'autre parte, la même les dittes parties nous ont déclaré d'être convenu ensemble pour la réparation des orgues de la dite Eglise en la forme et maniere suivante, scavoir qu'icelluy second Comparant serat obligé comme par cette il s'oblige de réparer les dittes orgues ens la feste de St Denys prochain (28) pour le plus tard aux conditions suivantes, scavoir qu'il devra renouveler et assurer en tous points les sommières ou secrets avec toute l'exactitude possible et requise tant avec registres que avec Souppapes tellement qu'il n'y ay cornement ny emprunte, de sorte qu'il soient dans la perfection comme s'ils estoient neufves.

Item de faire un nouveau cornet, composé de quatre tuyaux à chaque touche, eslevé sur un petit secretz recevant leurs vents des grands sommiers ou secretz. Item que la trompette soit coupée par un registre pour que l'on puisse jouer la basse et haute trompette séparément et que les tuyaux soient tellement réparer qu'il n'y aye pas de soufflements et que l'orgue soit en sa perfection comme elle estoit auparavant.

Savoir tambour rossignolle, tremblant et sortevent et le rest nécessaire entendu aussi que le positive serat de même réparé et raccordé de nouveau, et que les soufflets soient aussi rendu solides et suffisants pour le dit ouvrage, et tout cela au jugement des cognoisseurs organistes à assumer par messieurs du Chapitre a quel effect il devra fournir tous les matériaux nécessaires, à la reserve des charbons, qui lui seront delivrez a mesure qu'il en aura besoing, et du souffleur pour l'accord des dittes orgues; et les dits sieurs premiers dénommez en qualité ditte et partie faisant comme dessus, ont promis de compter audit second comparant pour la réparation susdite, cent pattacons (29) une fois; a payer scavoir promptement vingt cinq escus, et six semaines apres qu'il aura commencé l'ouvrage, encore vingt cinq escus et lorsque l'ouvrage serat achevé, encore vingt cinq escus et les autres vingt cinq escus restants un an apres; pendant quel temps, s'il se treuve quelque défaut aux orgues il ledit second comparant serat obligé de les réparer à ses fraix de telle sorte qu'il n'y ayt rien a redire; le tout relativement au dire des cognoisseurs comme dessus, conditione aussi que le clavis soit bien égale et facile; voir aussi que si la réparation des dites orgues n'est achevée au terme susdits les vingt cinq escus qui doivent luy estre conté apres icelle resteront ens mains du dict chapitre avec lesdits derniers vingt cinq et luy seront seulement comptés un an apres d'ouvrage achevé. Le tout quoy ledit second comparant at accepté et promis d'accomplir, obligeant à cet effet sa personne et biens meubles et immeubles présents et futurs pour sus venir recouvrir (lecture douteuse) toutes fautes quant à sa personne et biens meubles par quart mandement prompte et parfaite exécution et aux immeubles par un seul adjour de quinzaine et autrement selon loy. Et pour les premis renouveler et realiser pardevant toutes coures et justices que besoing sera, at commis et constitué tous porteurs de cette et chacun d'eux in solidum sur quoy. Ces fait et passés à Liège dans la maison dudit Révérend Seigneur Doyen située soub les encloistres de ladite Eglise St Denys, presents illecqus vénérable sieur Cornelis Danielis maitre de la musique du dit St Denys et Guillaume Goswin comme temoins au premis requis.

Signés: MM. J.F. Posseliüs, Jules de Nuvolara, doyen et exécuteurs

testamentaire. Jean Herman van Buel, exécuteur testamentaire, P.C.J. Goffin, N. Jacquet, C. Danielis, testis, Guillaume Gossuin comme temoing.

Messieurs les Révérends Seigneurs Doyen et Chapitre de l'Eglise Collégiale St Denys en Liège, estant capitulairement assemblez et capitulants, ayant oui l'information leurs données par leur maitre des chant et désirant de faire réparer leurs orgues ruinées par le bombardement de l'an 1691 (30 ont députés les Révérends sieurs Goffin leur chantre et Jacque leurs confrers pour, avec les Révérends Seigneurs leur Doyen et Vanbuel, Exécuteur testamentaire de feu Monsieur de Nuvolara leur Doyen, traiter avec francois Posselius facteur d'orgues, tant pour le prix que pour la manière de la reparation soub les conditions les plus utiles et convenables. Fait au chapitre ce 24 avril 1697.

Par ordonnance de mes dits Seigneurs,
J.G. Bernard, notaire
pour Mignon, absente.

Acte conservé au protocole du notaire J. F. Bernard, pages 78-80, aux archives de l'Etat à Liège. Je remercie très vivement Mr Jean Lechanteur, premier assistant à l'université de Liège, qui a eu l'amabilité de me signaler l'existence de cet acte.

- (26) Jean-Herman van Buel, fut chanoine puis doyen du chapitre de Saint-Denis, de 1707 à sa mort, survenue en 1711. Jules (de) Nuvolara fut doyen du chapitre de 1697 à 1707, succédant à son frère, Ernest-Jérôme, 1691-1696. C'est à cette famille, originaire de Mantoue, qu'appartenait Grimald Nuvolara, chanoine de St-Jean, qui offrit à cette église un beau jubé de marbre, en 1659. **Leodium** 9 (1910) 98.
- (27) Après avoir été chanoine de St-Denis, Goffin, protonotaire apostolique, devint curé de Gronsveld près de Maastricht dont il fit réédifier l'église. Il offrit le banc de communion porteur de ses armes et intervint très probablement dans le choix du facteur d'orgue, Philippe II le Picard, quand, vers 1710, le comte de Gronsveld offrit l'orgue actuel qui vient d'être restauré. **H. VAN DER HARST, Het orgel in de St-Martinuskerk te Gronsveld**, Gronsveld, 1974, 31 p. décrit l'orgue et son histoire.
- (28) La fête de saint Denis était alors fixée au 9 octobre.
- (29) Le patacon ou l'écu valait 4 florins liégeois.
- (30) La ville avait été bombardée du 2 au 6 juin par les français. Le quartier du centre fut détruit.

1er mai: 8^{me} VOYAGE D'ORGUES DE LA SOCIÉTÉ BACH.

Le champ d'investigations comprendra cette année le nord-ouest de Bruxelles (région de Jette - Wolvertem). Il s'agira essentiellement d'orgues du siècle dernier, résolument romantiques, ou de petits positifs construits suivants les préceptes du XVIII^{me}. Ce voyage, ouvert à tous les amateurs d'orgues, s'effectue en car au départ de Bruxelles.

Les renseignements et inscriptions peuvent être pris au Siège de la Société, 25, rue de l'Ourthe à 1020 Bruxelles. Tél. (02) 425 72 26 ou au (081) 87 77 13.